



Conseil National de la Charte Romain Jacob

RÉUNI AU SÉNAT
LE : 04 JUIN 2025

Handidactique

ÉDITORIAL

10 ans de la Charte Romain Jacob : un engagement pour l'avenir

La Charte Romain Jacob a fêté ses 10 ans. Et même un peu plus. Une décennie qui a marqué une prise de conscience collective sur la situation en matière de santé des personnes vivant avec un handicap en France.

Ce sont 10 années de sensibilisation menées auprès de l'ensemble des professionnels du soin et de l'accompagnement. 10 années de progrès, nourris à la fois par l'expertise française et par l'expérience d'autres pays. 10 années consacrées à bâtir une société plus accueillante, plus accompagnante, plus humaine.

Durant ces dix années, nous avons voulu regarder, écouter, comprendre et entendre la parole des personnes vivant avec un handicap. Et leur donner la place centrale qu'elles méritent dans la construction des politiques de santé.

Le succès du baromètre Handifaction avec plus de 232 000 répondants en seulement 12 mois illustre à quel point cette parole est aujourd'hui incontournable. Elle est notre boussole.

Devenue un critère légal dans la certification des établissements de santé en 2020, la Charte Romain Jacob est désormais déployée dans près des deux tiers des lieux de soins en France. Elle est attendue, souhaitée, par les personnes vivant avec un handicap, car elle incarne une promesse : celle d'un accès effectif à la santé, d'une véritable prévention, d'un "prendre soin" et d'un accompagnement digne.

Mais cette dynamique ne doit pas s'arrêter là. Les 10 prochaines années doivent être celles d'un ancrage profond dans le droit commun. Il s'agit de continuer à motiver les équipes sur le terrain, à éradiquer les refus de soins, à s'appuyer sur les forces de soutien existantes. À ne jamais laisser personne sans solution.

Notre ambition : adapter tous les dispositifs de proximité pour qu'ils deviennent réellement accessibles, avec des professionnels formés, compétents, et à l'écoute. Il s'agit de permettre à toutes et tous de vivre une "vraie vie", sans rupture.

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui le développement de maisons de santé pluridisciplinaires "type Romain Jacob", en lien étroit avec les hôpitaux et les CPTS, pour fluidifier la relation ville-hôpital. Un enjeu crucial, notamment lors des transitions de l'enfance vers l'âge adulte, pour garantir une continuité de l'accès aux soins.

Et si demain, nous construisions aussi avec les 1 000 médecins en activité vivant eux-mêmes avec un handicap ? Car qui mieux qu'eux pour inspirer, former, coconstruire un discours fort, incarné, et porter la Charte, tant au niveau national que départemental.

Enrichir et développer une recherche pour éviter le développement des handicaps et trouver le meilleur moyen de les compenser.

Ensemble, faisons en sorte que l'action portée par la Charte Romain Jacob soit l'un des plus beaux chemins vers un accès à la santé universel, équitable, et durable. Pour que les personnes vivant avec un handicap soient pleinement dans la vraie vie, à chaque étape de leur parcours.

Pascal Jacob
Président de l'association Handidactique

Chiffres Clés



**Plus de 2 900 Signatures de la
Charte Romain Jacob**

Depuis 2014

45 comités départementaux créés

(Dont 5 nouveaux en 2025)



450 Formations animées

Depuis 2014

**Plus de 232 000 Répondants au
questionnaire Handifaction**

Du 01/01/2024 au 30/04/2025



**1 500 000 personnes touchées par
nos activités**

Depuis 2014

Ordre du jour

Date	Mercredi 04 juin 2025
Heure	16h30 – 19h
Lieu	Sénat, 15 Rue de Vaugirard, 75006 Paris Salle 67

- 1) Accueil des nouveaux Membres
- 2) Intervention de Monsieur Thomas Fatôme
- 3) Présentation du dernier Bilan de la Charte Romain Jacob
- 4) La communication de la Charte Romain Jacob et de son évaluation par le Baromètre Handifaction
- 5) Les résultats du baromètre Handifaction
- 6) Débat et Préconisations 2025
 - La transition enfant-adulte pour les personnes vivant avec handicap
 - Les maisons de santé pluridisciplinaire de droit commun adaptées au handicap
 - Les 1000 médecins actifs vivant avec un handicap
- 7) Questions Diverses

Sommaire

Chiffres Clés	4
Le Comité National de la Charte Romain Jacob	7
Présentation du Comité National de la Charte Romain Jacob.....	7
Composition du Comité National de la Charte Romain Jacob.....	7
Faits marquants 2024	9
Partenariat avec la Fédération des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (FCPTS).....	9
Signature nationale avec quatre présidents des doyens de faculté	10
Partenariats associatifs.....	10
Partenariat institutionnel.....	12
Célébration des dix ans de la Charte Romain Jacob.....	12
Faits marquants 2025	14
Déploiement de la Charte Romain Jacob	14
Présentation de la Charte Romain Jacob.....	14
Diffusion des bonnes pratiques et signature de la Charte.....	15
Déploiement des comités départementaux de la Charte Romain Jacob	16
Présentation des comités départementaux de la Charte Romain Jacob.....	16
Création et animation des comités	16
Carte des comités départementaux de la Charte Romain Jacob	17
Mise en place des pages web pour les comités départementaux	18
Actions de sensibilisation pour promouvoir l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap	19
Bilan mensuel des activités Handidactique – Période janvier-mai 2025	20
Janvier	20
Février.....	21
Mars	22
Avril.....	23
Mai.....	24
Les partenaires de l'association	25
Résultats Handifaction	26
Le nonaccès aux soins	26
Taux de soin selon la possession d'un médecin traitant	27
Profils des répondants non-soignés	27
Parcours de soin à l'hôpital	28
Soins et refus de soins des spécialistes	29

Le Comité National de la Charte Romain Jacob

Présentation du Comité National de la Charte Romain Jacob

Le Comité National de la Charte Romain Jacob a pour vocation d'être un lieu d'écoute des personnes vivant avec un handicap. Faire vivre la Charte Romain Jacob, donner la parole aux personnes vivant avec un handicap et porter la démocratie sanitaire en dynamisant l'évaluation de l'accès aux soins par l'intermédiaire du questionnaire Handifaction... Telle est la mission du Comité National de la Charte Romain Jacob (CNCRJ).

Le CNCRJ est animé par deux co-présidents, Pascal Jacob, président de l'association Handidactique et Thomas Fatôme, directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie. Il est composé de 34 membres, parmi lesquels on retrouve des personnes vivant avec un handicap, des soignants, des parents d'enfants handicapés et des personnalités de la société civile.

Composition du Comité National de la Charte Romain Jacob

- AUTIER Bénédicte, Directrice de l'accès aux droits et des parcours
- BACHELOT Roselyne, présidente du comité d'histoire des administrations chargées de la santé
- BAS Philippe, Sénateur et conseiller départemental de la Manche
- BUZYN Agnès, Ancienne Ministre des Solidarités et de la Santé, Présidente de l'Institut « Evidences »
- CARNEIN Stéphane, Médecin et délégué départemental de la Charte Romain Jacob
- CARON Jean, Professeur de Faculté
- CLAIR David, Directeur Général CRAMIF
- CLAEYS Sébastien, Responsable communication et relations institutionnelles au Conseil national consultatif des personnes handicapées, Professeur associé à Sorbonne Université.
- COIPILET Jean-Jacques, Directeur général Agence régionale de Santé de BFC
- De SAINT DENIS Timothée, Chirurgien hospitalier
- De SINGLY Chantal, ex-ARS Océan Indien
- DESCHAMPS Gilles, Président Mutualité Française de Saône-et-Loire
- DUFRESNE Jean-François, Président de VETA et Parent
- FATÔME Thomas, Directeur général de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
- FORGERON Stéphane, personne vivant avec un handicap
- GINESY Éric, Inspecteur Générale des Affaires Sociales
- GUILLET David, Vice-président de la Fédération des CPTS
- JACOB Pascal, Président de l'association Handidactique
- JACOB Sonia, Psychologue
- JAFFRE Didier, Directeur Général ARS
- LEMOIGN Raymond, Directeur Général des Hospices Civils de Lyon
- MELCHIOR Cyrille, Président du département à la Réunion
- MOUTEL SEILLER Anne, Directrice Générale UGECAM
- NAULEAU Noémie, Conseillère autonomie, ARS Pays de Loire et personne vivant avec un handicap

- NIVARD Sylvain, Président Association Valentin Haüy et personne vivant avec un handicap
- PEUDENIER Sylviane, Neuropédiatre
- PIVETEAU Denis, Conseiller d'État
- REVEL Nicolas, Directeur Général de l'AP-HP
- REVUE Éric, Urgentiste AP-HP
- RIBES Pascale, Présidente APF France Handicap et personne vivant avec un handicap
- SICARD Didier, Professeur
- TOUZÉ Emmanuel, Doyen de la faculté de médecine de Caen et Président de l'ONDPS
- VINCENT Gérard, Président de la fondation Santé Service
- VIRIJEVIC Vesna, Directrice du déploiement de la Charte Romain Jacob France



Conseil national de la Charte Romain Jacob - 11/09/2024

Faits marquants 2024

Partenariat avec la Fédération des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (FCPTS)

À la suite de la signature de la Charte Romain Jacob par la Fédération des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (FCPTS), l'association Handidactique a noué un partenariat avec la fédération. Cette collaboration a facilité la création de liens opérationnels entre les CPTS et les Comités Départementaux de la Charte Romain Jacob (CDCRJ), renforçant ainsi notre synergie sur le terrain.

Cette mise en relation s'est traduite par l'implication de professionnels issus des CPTS au sein des comités départementaux, améliorant la coordination des actions en faveur de l'accès à la santé pour les personnes vivant avec un handicap.

Dans la continuité de cette dynamique, des rencontres sont organisées dans les établissements hospitaliers entre des personnes vivant avec un handicap et des membres des CPTS. L'objectif est de travailler ensemble sur des solutions concrètes pour renforcer l'accès aux soins et optimiser l'accompagnement dans les parcours de santé.

Concrètement, les CPTS font régulièrement remonter les difficultés de terrain (retards de diagnostic, freins administratifs, manque de formations adaptées, etc.) via les comités départementaux. En collaboration avec les membres des CDCRJ, nous identifions ces freins et travaillons à des solutions partagées, en vue de déployer des initiatives innovantes pour y répondre.

Aujourd'hui, nous mobilisons les CPTS pour diffuser les avancées et initiatives auprès de l'ensemble des professionnels de santé libéraux. Cette démarche permet de garantir une information homogène et équitable à tous les acteurs de santé sur le territoire.

Signature nationale avec quatre présidents des doyens de faculté

Un des grands événements de l'année 2024 : la signature de la Charte Romain Jacob par des instances nationales. La Charte a notamment été signée par les présidents des doyens des facultés de médecine, de pharmacie, de maïeutique et d'odontologie le 7 novembre 2024, lors du lancement des 7èmes États généraux de la formation et de la recherche médicale, en présence de la ministre de la Santé, Mme Geneviève Darrieussecq, de la ministre déléguée chargée des personnes vivant avec un handicap, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ainsi que de M. Patrick Hetzel, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cet acte fort témoigne de la volonté d'intégrer la prise en compte du handicap dès la formation initiale des professionnels de santé.



Signature de la Charte Romain Jacob par les 4 présidents des doyens - 07/11/2024

Partenariats associatifs

Deux conventions majeures ont été conclues en 2024 :

La première a été signée avec l'association **Coactis Santé**. À travers cette convention, les deux associations ont formalisé leur volonté commune de coopérer pour améliorer l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap.

Partageant des valeurs et des objectifs similaires, Handidactique et Coactis Santé se sont engagées à promouvoir mutuellement leurs actions, à unir leurs forces pour sensibiliser les acteurs de santé et les pouvoirs publics, et à faire évoluer les politiques publiques en matière de handicap.

Cette collaboration vise également à favoriser la diffusion des outils développés par Coactis Santé, tels que SantéBD et HandiConnect, tout en intégrant les démarches portées par Handidactique, comme la Charte Romain Jacob et le questionnaire Handifaction.

La deuxième a été signée avec **APF France handicap**. À travers cette convention, les deux associations ont formalisé leur volonté commune de coopérer pour améliorer l'accès à la santé des personnes vivant avec handicap.

Mme Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap, et M. Pascal Jacob, président de l'association Handidactique, ont officialisé leur collaboration par la signature d'une convention de partenariat.

APF France handicap, principale organisation française reconnue d'utilité publique et engagée dans la défense et la représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches, renforce ainsi son engagement aux côtés d'Handidactique.

La représentation d'APF France handicap est assurée, dans chaque comité départemental, par un membre investi dans les actions territoriales de l'association.

Ce partenariat a déjà permis la mise en œuvre d'actions concrètes visant à mutualiser les ressources et les expertises des deux structures. Chaque association assure également une valorisation régulière des initiatives et projets portés par l'autre, contribuant ainsi à renforcer leur visibilité et à amplifier leur impact sur le terrain.



Signature de convention avec APF France handicap - 22/10/2024

Partenariat institutionnel

Après avoir signé la Charte Romain Jacob, le **Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM)** est devenu un partenaire majeur de notre association. Il s'est engagé à diffuser chaque trimestre les résultats du questionnaire Handifaction aux 470 000 soignants inscrits, renforçant ainsi la portée de notre action sur le terrain.

Le CNOM participe activement aux CDCRJ à travers ses représentants départementaux sur l'ensemble du territoire national. Ce soutien se traduit également par une volonté affirmée d'impliquer ses membres dans les comités départementaux de la Charte Romain Jacob. À ce titre, le Dr Claire Siret, Présidente de la Commission Handicap du CNOM, siège actuellement au sein du CDCRJ de Seine-et-Marne, illustrant concrètement cette collaboration.

Célébration des dix ans de la Charte Romain Jacob

En novembre 2024, l'association Handidactique a célébré le 10e anniversaire de la Charte Romain Jacob sur l'île de la Réunion où elle a été rédigée, en collaboration avec le gouvernement français et sous le haut patronage du Président de la République et en compagnie de Madame la ministre de l'Autonomie et du Handicap, Mme Charlotte Parmentier Lecoq et le Directeur de son cabinet M. Vincent Reymond.

À cette occasion, Handidactique s'est rendue à La Réunion du 25 novembre au 1er décembre 2024.

Grâce aux efforts conjugués de M. Gérard Cotellon, Directeur général de l'ARS La Réunion, de M. Étienne Billot, Directeur adjoint, de M. Jérôme Filippini et de M. Patrice Latron, Préfets de La Réunion, ainsi que de M. Cyrille Melchior, Président du Conseil départemental, les festivités ont pu se dérouler dans un cadre hautement symbolique: le Jardin de l'État à Saint-Denis.

Les membres du Comité départemental de la Charte Romain Jacob de l'île de La Réunion, notamment M. Christian Bonneau et M. Jerry Gauvin, délégués départementaux, ont joué un rôle déterminant dans la réalisation de ce projet. Ce dernier a été rendu possible grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion et du Conseil départemental de La Réunion, qui ont contribué activement à la mise en œuvre des actions menées dans le cadre de cette célébration.

Cet événement a permis de mettre en lumière les avancées notables réalisées par l'ensemble de la communauté réunionnaise en matière d'accès à la santé pour les personnes vivant avec handicap.

Le programme de cette semaine de célébration a rassemblé un large public autour de conférences, de tables rondes, de témoignages, d'interventions ministérielles, ainsi que d'animations et d'ateliers thématiques. L'objectif était de favoriser la réflexion collective et la co-construction de solutions pour une meilleure inclusion dans les parcours de santé.

La formation des professionnels de santé a également été mise en avant. À cette occasion, Mme Bérénice Doray, Doyenne de l'UFR Santé de La Réunion, Mme Noémie Naulleau, Conseillère autonomie, ARS Pays de Loire et personne vivant avec un handicap et M. Emmanuel Touzé, Doyen de la faculté de médecine de Caen et Président de l'ONDPS ont animé deux conférences à l'université et rencontré les acteurs du soin et de l'accompagnement réunionnais, les encourageant à poursuivre leurs engagements.

Lors de cet événement, M. Cyrille Melchior a officialisé son engagement en rejoignant le Comité national de la Charte Romain Jacob en tant que représentant de l'île de La Réunion. Pour marquer cet anniversaire, les signataires de la Charte, les partenaires institutionnels, les associations, les professionnels de santé, les personnes vivant avec un handicap et l'ensemble de la population se sont réunis autour d'un moment fort et fédérateur.



Célébration des 10 ans de la Charte à la Réunion - novembre 2024

Faits marquants 2025

Déploiement de la Charte Romain Jacob

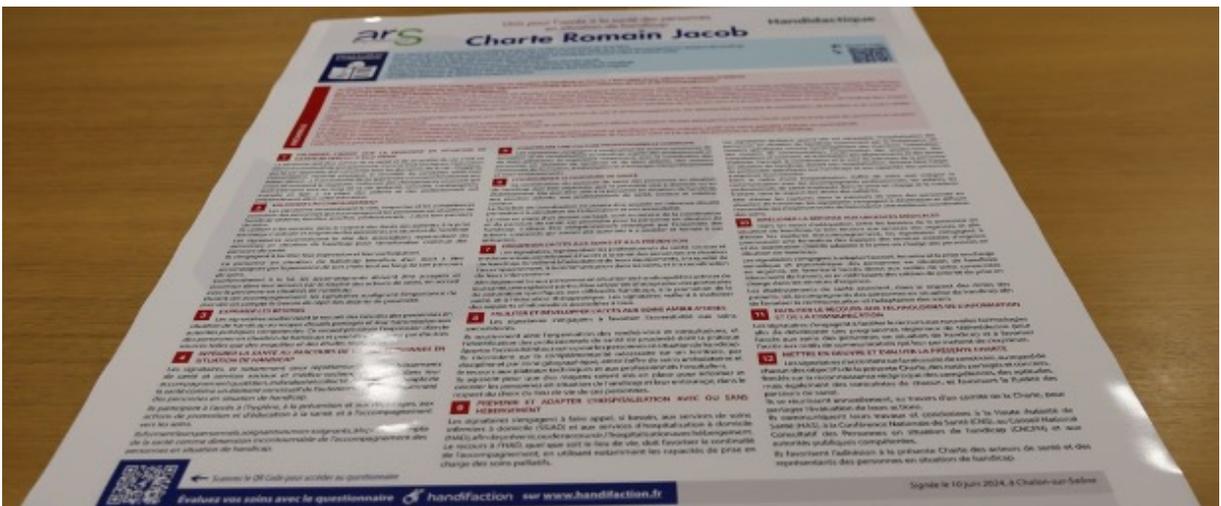
Présentation de la Charte Romain Jacob

La Charte Romain Jacob a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes vivant avec un handicap, elle participe aux efforts de formation et de sensibilisation des acteurs de santé et de l'accompagnement et elle transmet les progrès expérimentés à l'ensemble des acteurs du pays.

Rédigée en 2014 **PAR et POUR** les personnes vivant avec un handicap, suite à plusieurs réunions impliquant des personnes concernées, des soignants et des représentants de l'administration, sous l'égide de l'association Handidactique, elle s'impose comme le véritable guide éthique de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap.

Signée par le Président de la République, la Charte Romain Jacob trouve sa légitimité grâce à plus de **2900 signataires** appartenant à toutes les organisations du soin et de l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap.

Cette charte s'inscrit dans les orientations des politiques publiques en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes vivant avec un handicap. À ce titre, elle a été intégrée, en 2021, par la Haute Autorité de Santé aux critères de la certification des établissements de santé.

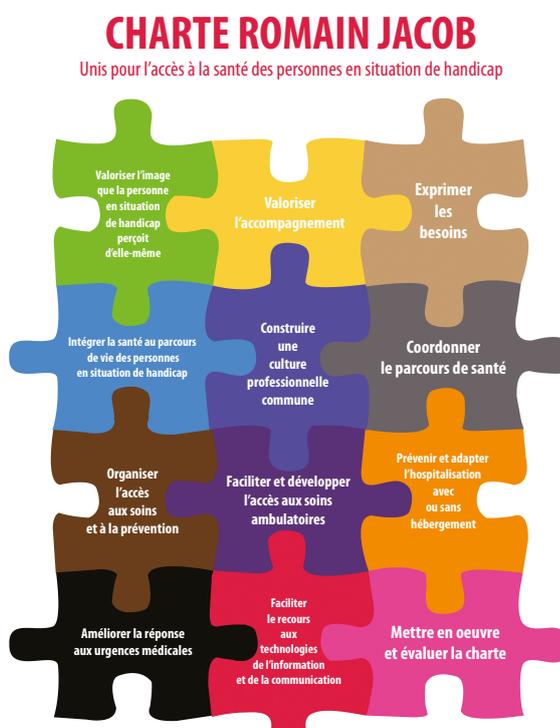


La Charte Romain Jacob

Diffusion des bonnes pratiques et signature de la Charte

Depuis de premier janvier 2025, la Charte Romain Jacob a été signée et adoptée par plus de **102 établissements**, portant le nombre total de signataires à **2900 à l'échelle nationale**. Ces signataires sont répartis dans toutes les régions de France et comprennent notamment :

- des établissements de soins, d'accueil et d'accompagnement,
- des structures médico-sociales,
- des collectivités territoriales,
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM),
- des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS),
- des Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH),
- des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),
- des Agences Régionales de Santé (ARS),
- des associations,
- ainsi que divers organismes publics.



Les 12 principes de la Charte Romain Jacob

Déploiement des comités départementaux de la Charte Romain Jacob

Présentation des comités départementaux de la Charte Romain Jacob

Les comités départementaux de la Charte Romain Jacob (CDCRJ) sont constitués de professionnels de la santé, de personnes vivant avec un handicap, de collectivités territoriales, de différentes institutions concernées, de représentants des personnes vivant avec un handicap et de différents partenaires des domaines médical et médico-social.

Le rôle des comités départementaux de la Charte Romain Jacob est décrit dans une note validée par le ministère de la santé le 7 juillet 2022. Ils ont pour mission de :

- **Déployer et faire connaître la Charte Romain Jacob dans leurs territoires**
- **Déployer les progrès dans tous les lieux de soin et d'accompagnement**
- **Faciliter la réponse aux questionnaire Handifaction**
- **Diffuser les résultats**
- **Initier la sensibilisation et la formation auprès de professionnels de santé et de l'accompagnement, initiale et continue.**

Les comités sont animés par Madame **Vesna Virijevic**, en coordination avec les Agences Régionales de Santé (ARS)

Création et animation des comités

Cinq comités de la Charte Romain Jacob ont été lancés au cours du premier semestre 2025 dans les départements suivants :

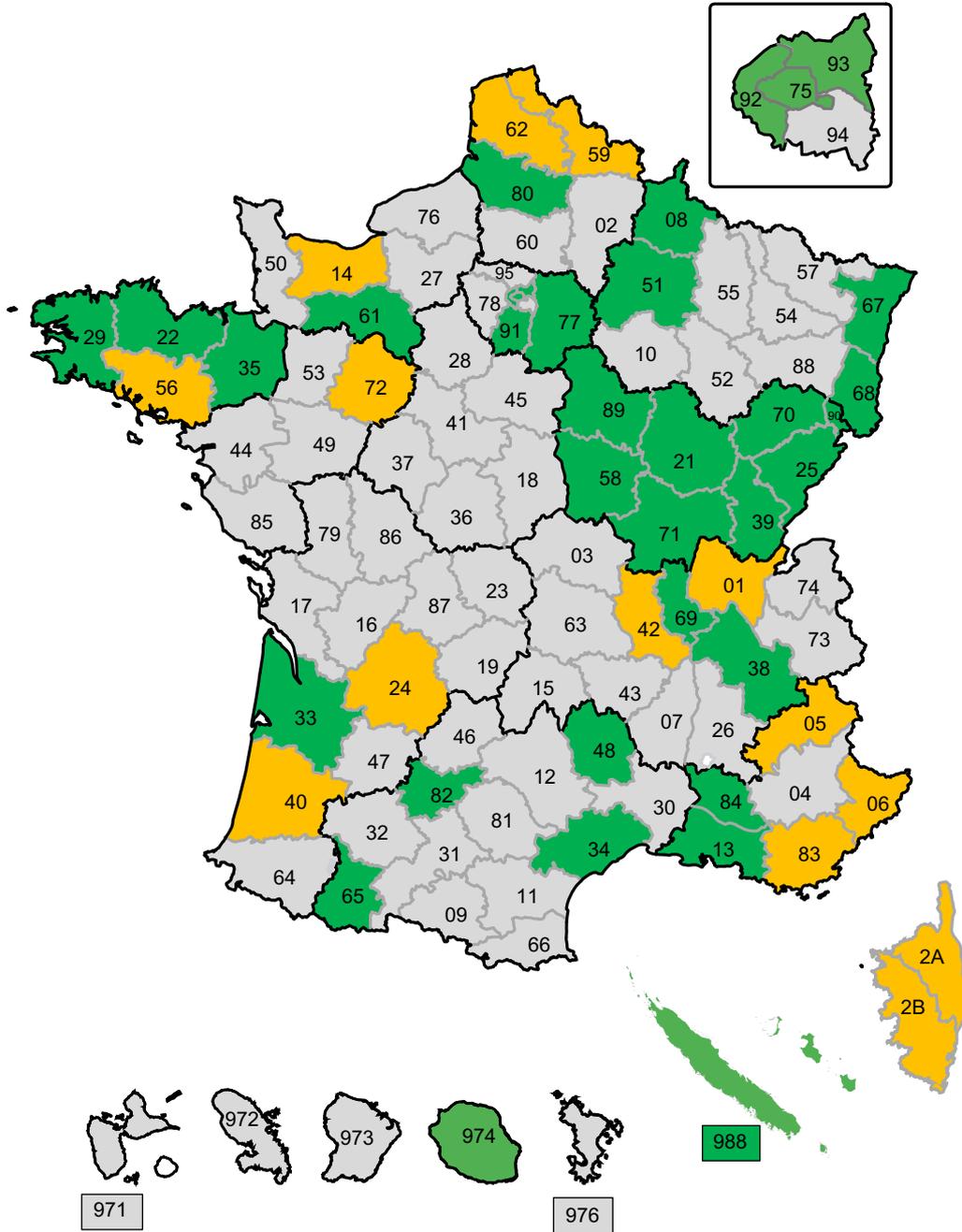
- l'Essonne (91)
- la Seine-Saint-Denis (93)
- Paris (75)
- l'Île-et-Vilaine (35)
- les Côtes-d'Armor (22)

Portant ainsi le total à **45 comités**.

Des réunions ont été organisées afin d'animer les comités départementaux, de favoriser le partage d'expériences entre les acteurs engagés, et de valoriser les travaux menés au sein de ces comités.

Ces rencontres ont permis de renforcer la dynamique territoriale et de soutenir les initiatives locales.

Carte des comités départementaux de la Charte Romain Jacob



Mise en place des pages web pour les comités départementaux

Handidactique a mis en œuvre un projet web visant à créer une page dédiée pour chaque comité départemental, afin de faciliter les échanges, valoriser les actions menées localement et renforcer la communication entre comités.

Chaque page est structurée autour de six rubriques :

- Actualités
- Signataires de la Charte Romain Jacob
- Statistiques locales
- Progrès et actions
- Formations
- Informations du comité

Une documentation technique a été conçue pour accompagner les délégués dans la gestion et l'actualisation des pages ainsi qu'un support technique par téléphone assurée par Madame Ouarda KECHIDI, chargée de mission informatique. Une phase de test est actuellement en cours pour évaluer la facilité d'utilisation et la pertinence du dispositif.

À ce jour, deux comités ont finalisé la mise en ligne complète de leur page : **la Côte-d'Or et l'Hérault.**

The image displays two screenshots of the Handidactique website, showing the departmental pages for Côte-d'Or (21) and Hérault (34).

Handidactique Côte-d'Or (21)

- Navigation:** L'ASSOCIATION, CHARTE ROMAIN JACOB, HANDIFACTION, LIVRES
- Header:** en situation de handicap perçoit d'elle-même, l'accompagnement
- Menu:** Accueil, Côte-d'Or (21)
- Actualités:**
 - ▼ Informations du comité
 - ▼ Signataires de la Charte Romain Jacob
 - ▼ Statistiques locales du baromètre Handifaction
 - ▼ Progrès et actions
 - ▼ Formations
 - ▼ Informations du comité

Informations du comité

Délégué du comité en Côte-d'Or (CDCR) 21

Christophe ALLIGIER
Directeur Général de l'UGECCAM Bourgogne Franche-Comté

Pour rejoindre son équipe :

Service Accès à la santé
Christine RAGEOT, Directrice de mission
christine.rageot@ugeccam.assurance-maladie.fr

Maud MARCHESIELLO, Chargée de mission
maud.marchesiello@ugeccam.assurance-maladie.fr

Membres du comité :

- ACEZAT Christelle - CH Semur en Auxois
- ARNOULT Marie-Myriam - CHU Dijon
- AUBERT Aude - CAF de la Côte-d'Or
- AWOUNOU Rachel - VVV 3 Bourgogne
- BAERT Fabien - EHCO
- BEAUNE Mélody - UGECAM BFC
- BERNIER Alain - Acodège
- BLONDET Eric (Dr) - URPS
- BONNET Sandrine - Mutualité
- BRUEL Denis - Préfecture de Côte-d'Or
- BRUOT Caroline - CPTS Centre 21
- CAMUS Delphine - CPTS Sud Côte-d'Or
- CHAUSSADE Philippe - EHCO
- COLLIN Anne - Hospices de Beaune
- CUENOT-MAUDONNET Martine - APF France handicap
- DANCOURT Vincent (Dr) - CRCDC
- DA SILVA Christelle - Préfecture de Côte-d'Or
- DAWA Camille - DAC 21
- DEFER Marion - CPTS 21/52

Handidactique Hérault (34)

- Navigation:** L'ASSOCIATION, CHARTE ROMAIN JACOB, HANDIFACTION, LIVRES, FILMS
- Header:** en situation de handicap perçoit d'elle-même, l'accompagnement
- Menu:** Accueil, Hérault (34)
- Actualités:**
 - ▼ Informations du comité
 - ▼ Signataires de la Charte Romain Jacob
 - ▼ Statistiques locales du baromètre Handifaction
 - ▼ Progrès et actions

Actualités

Mardi 29 janvier 2025, le 3^e comité départemental de la Charte Romain Jacob s'est tenu à Montpellier partenaires du territoire autour d'une même ambition : améliorer l'accès aux soins des personnes vivant dans l'Hérault.

Sous l'impulsion de la **CPAM de l'Hérault**, en lien avec l'ARS Occitanie, le **DAC 34** et l'UGECCAM, cette valoriser les actions engagées, de partager des outils concrets et de structurer les priorités pour l'année.

Des projets concrets pour 2025 :

- Participation au groupe de concertation régional "Cancer du sein et handicap" (CREAI-ORS)
- Table ronde "Handicap, numérique & accès aux droits" avec la Métropole, la Ville et le Département
- Webinaire le 11 avril 2025 sur les **soins de premier recours** pour les personnes vivant avec un handicap et animé par Coactis Santé, l'ARS et l'AM

Prochain Comité de Pilotage prévu au 21 mai 2025 en présence de Monsieur Jacob.

Actions de sensibilisation pour promouvoir l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap

Dans le cadre de la reconnaissance de la Charte Romain Jacob comme référence légale par la Haute Autorité de Santé (HAS), notre association s'engage activement dans la sensibilisation et la formation des professionnels de santé. L'objectif est d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap dans les établissements de soins.

Les membres de l'association Handidactique interviennent régulièrement auprès des étudiants en médecine, des élèves infirmiers au sein des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), ainsi que dans les écoles paramédicales. Ces actions visent à les sensibiliser aux enjeux spécifiques liés à l'accueil des personnes vivant avec un handicap dans le parcours de soins.

Par ailleurs, des sessions de sensibilisation ont été organisées à destination des équipes soignantes et des référents handicap au sein de plusieurs établissements hospitaliers, renforçant ainsi la diffusion des bonnes pratiques pour un meilleur accès à la santé des personnes vivant avec handicap.

Durant les cinq premiers mois 2025, l'association a mené **21 actions de sensibilisations**, portant le **total à 450 formations**.



Sensibilisation à la faculté des Sciences en Santé à Dijon 12-05-2025

Bilan mensuel des activités Handidactique – Période janvier-mai 2025

Janvier

16 nouvelles structures réparties sur **trois départements** ont signé la Charte Romain Jacob, témoignant de leur engagement en faveur de l'amélioration de l'accès à la santé pour les personnes vivant avec handicap. De plus, un nouveau comité départemental a été créé dans le département de l'Essonne (91), renforçant ainsi le maillage territorial de notre action.

En termes d'animation et de sensibilisation, **trois réunions de comités** départementaux de la Charte Romain Jacob ont été organisées, permettant de coordonner les initiatives locales et de partager les bonnes pratiques.

De plus, **trois sessions de formation** et de **sensibilisation** ont été dispensées, visant à outiller les professionnels pour une meilleure accompagnement des personnes vivant avec handicap.

Sur le plan institutionnel, Handidactique a activement participé aux conseils d'administration d'organismes nationaux majeurs tels que la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (**FIRAH**) et la Fédération Hospitalière de France (**FHF**). Ces collaborations renforcent notre implication dans les instances décisionnelles et contribuent à promouvoir nos valeurs et objectifs au niveau national.



Corbeille-Essonne - 13/01/2025



Colomiers - 21/01/2025



IFSI Saint Joseph - 23/01/2025



Étoile-sur-Rhône - 14/01/2025



MDPH 80 - 07/02/2025



Handilab Saint-Denis 11/02/2025



Beaune - 06/02/2025



Grasse - 04/02/2025

Février

Le mois de février a été marqué par le 20^e anniversaire de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap. À cette occasion, plusieurs structures ont organisé des événements commémoratifs auxquels Handidactique a pris part, en menant diverses actions de sensibilisation à l'échelle territoriale.

Trois interventions ont ainsi été conduites, visant à renforcer les connaissances et les pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes vivant avec handicap. Dans un contexte de forte demande de mobilisation, une vidéo de sensibilisation a notamment été réalisée à destination des Maisons Départementales des personnes Handicapées (MDPH).

Trois réunions des comités départementaux de la Charte Romain Jacob se sont également tenues, permettant d'évaluer les dynamiques locales et de consolider les engagements pris. Enfin, **sept nouvelles structures** ont officiellement signé la Charte Romain Jacob, témoignant d'une progression continue de son déploiement.

Mars

Au cours de ce mois, un temps fort a été la **signature la Charte Romain Jacob par l'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH)**, dans le cadre des 33^e Journées Nationales de l'ADH. Cette démarche constitue une avancée majeure en matière d'engagement institutionnel pour l'amélioration de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap, en cohérence avec les valeurs portées par Handidactique.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été conduites dans le cadre du déploiement territorial de la Charte Romain Jacob : la tenue de **quatre réunions des comités départementaux**, le lancement officiel du comité de **la Seine-Saint-Denis**, ainsi que la participation à plusieurs rencontres stratégiques avec des partenaires nationaux tels que la FIRAH, la CNAM et Handifaction.



Signature ADH - Paris 20/03/2025





Signature des CPAM de Normandie - 24/04/2025



Signature Saint-Omer 23/04/2025



Rencontre avec le préfet des Hauts-de-Seine – 11/04/2025

Avril

Au cours du mois d'avril, **quatre cérémonies** de signature de la Charte Romain Jacob ont été organisées : en Île-de-France, en Bourgogne-Franche-Comté, dans les Hauts-de-France et en Normandie.

Ces événements ont rassemblé un total de **26 structures**, parmi lesquelles des établissements privés, des agences régionales de santé, des collectivités territoriales, des CPAM, UGECAM, des centres hospitaliers ainsi que des associations.

Plusieurs actions ont été menées : une visite a été effectuée au Centre Hospitalier d'Avallon, une intervention de sensibilisation a eu lieu à l'IFSI de Brest, et des participations ont été assurées dans divers conseils d'administration d'instances nationales telles que la FHF, la FIRAH et le CNCPH. Des rencontres ont également été organisées avec des partenaires, notamment l'Association Valentin Haüy, la CRAMIF et la CPAM de Paris.

De **nombreuses réunions**, en présentiel ou à distance, ont eu lieu avec nos comités départementaux, notamment dans le cadre du **lancement du comité du département** de la Seine-Saint-Denis.

De plus, Handidactique est à l'initiative du projet "**Transition enfant-adulte**", mené en collaboration avec les délégués des Alpes-Maritimes, le CHU de Nice, la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Alpes-Maritimes et la Fondation Lenval. Ce projet a donné lieu à plusieurs réunions de travail et à un déplacement à Nice.

Mai

Le mois de mai a été particulièrement dynamique pour Handidactique. Un déplacement stratégique en Bretagne a permis de structurer la dynamique territoriale avec le **lancement de trois comités** départementaux de la Charte Romain Jacob dans les Côtes-d'Armor, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine. Le Morbihan viendra prochainement compléter ce maillage régional, assurant ainsi une couverture complète de la Bretagne.

Ce séjour a également permis la signature de la Charte Romain Jacob avec **14 structures bretonnes**, renforçant l'engagement local en faveur de l'accès à la santé pour les personnes vivant avec un handicap.

Dans le Grand Est, un temps fort s'est tenu à Mulhouse, où **27 structures** se sont engagées lors d'un événement de signature collective. Cette dynamique a été complétée par **11 signatures supplémentaires** en Île-de-France, portant à **52** le nombre total de nouvelles structures signataires au cours du mois.

En parallèle, **trois réunions de travail** ont été organisées avec les comités départementaux. Handidactique a également participé à des échanges avec plusieurs instances nationales et régionales, notamment le CNCPH, la CNSA, l'ISNI, et les HCL.

Handidactique a eu le privilège de mener une rencontre constructive avec Yannick Neuder, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Trois pistes concrètes ont été identifiées pour améliorer l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap.

Un dialogue prometteur, porteur de perspectives concrètes pour améliorer durablement cet accès

Enfin, l'association a poursuivi ses actions de sensibilisation et ses interventions thématiques autour de l'accès à la santé et du handicap, notamment à **l'Université de Dijon**, à **l'hôpital privé d'Évry**, et lors d'autres événements mobilisant des publics variés.



Signature Carhaix-Plouguer
06/05/2025



Réunion du CDCRJ29
06/05/2025



Visite de l'hôpital d'Évry
13/05/2025



Signature - Mulhouse
16/05/2025



Signature -Eaubonne
19/05/2025



Rencontre avec le
ministre de la Santé
23/05/2025

Les partenaires de l'association

- La Caisse Nationale de l'assurance Maladie (CNAM)
- La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)
- La Caisse Régionale d'assurance Maladie d'Île de France (CRAMIF)
- La Fédération des CPTS (FCPTS)
- La Fédération Hospitalière de France (FHF)
- La Fédération Hospitalière Privée (FHP)
- La Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH)
- La Haute Autorité de Santé (HAS)
- L'Association d'Aide aux IMC
- L'Association des Départements Français (ADF)
- L'Association Vivre et Travailler Autrement (VETA)
- L'Association APF France handicap
- L'Association Coactis Santé
- L'Association Valentin Haüy (AVH)
- L'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH)
- L'Ordre National des Infirmiers
- L'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI)
- Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)
- Le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM)
- Le Département de La Réunion
- Les Agences Régionales de Santé (ARS)
- Les CRSA, Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie
- Les présidents des doyens des universités de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Les Ministères des solidarités, de la santé et du handicap
- Les Unions pour la Gestion des Établissements des Caisses de l'Assurance Maladie (UGECAM)



Résultats Handifaction

Handifaction est un baromètre national qui mesure en temps réel l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap. Il est élaboré à l'aide d'un questionnaire anonyme, complété par les personnes concernées et/ou leurs aidants, qui permet d'évaluer leur niveau d'accès aux soins et d'identifier les améliorations possibles.



handifaction

Pour améliorer ensemble l'accès aux soins
des personnes en situation de handicap.

Cette période du 01/01/2024 au 30/04/2025 concentre un **nombre de réponses remarquable s'élevant à 232 046**. Ce résultat s'explique en grande partie par la poursuite de 04 campagnes de promotion grand public.

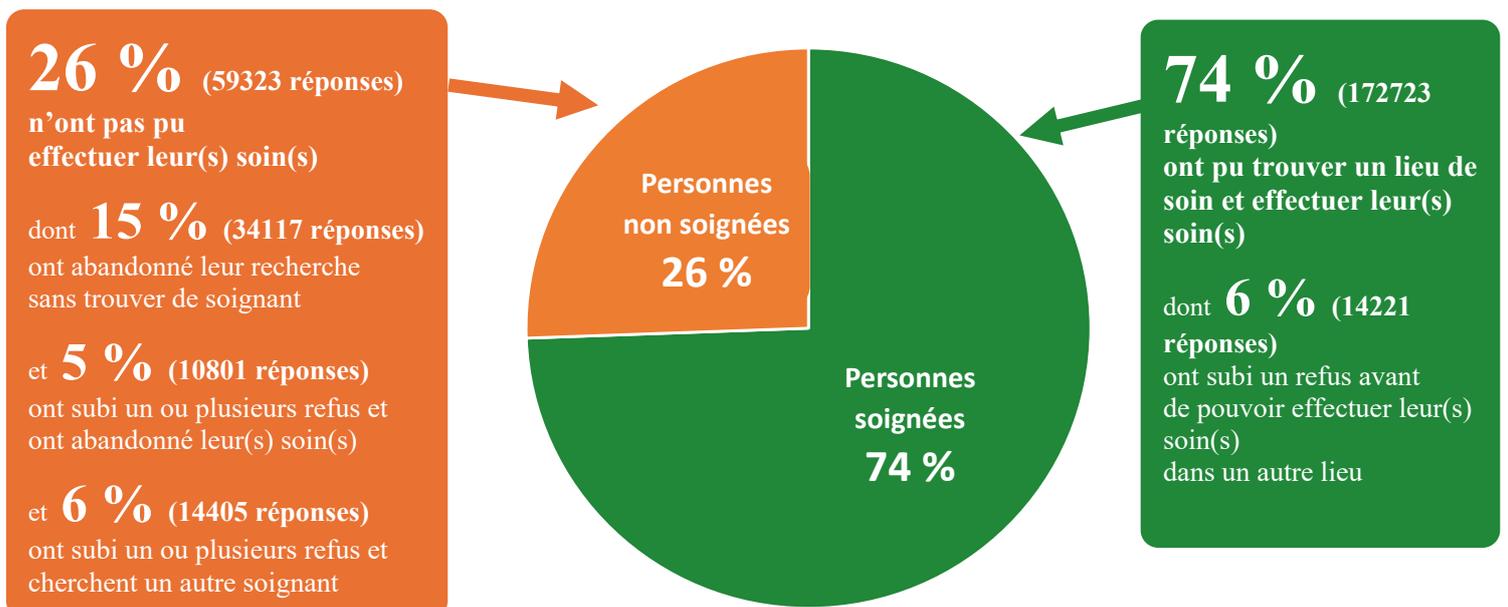
Le non-accès aux soins

Effectif concerné : 232 046 réponses

Les résultats mettent en lumière **26 % de non soignés** parmi l'ensemble des réponses obtenues sur la période du **1 janvier 2024 au 30 avril 2025**.

17 % des répondants ont indiqué avoir **subi un refus** de soin et parmi ceux-là,

15 % ont abandonné leur démarche de soin.

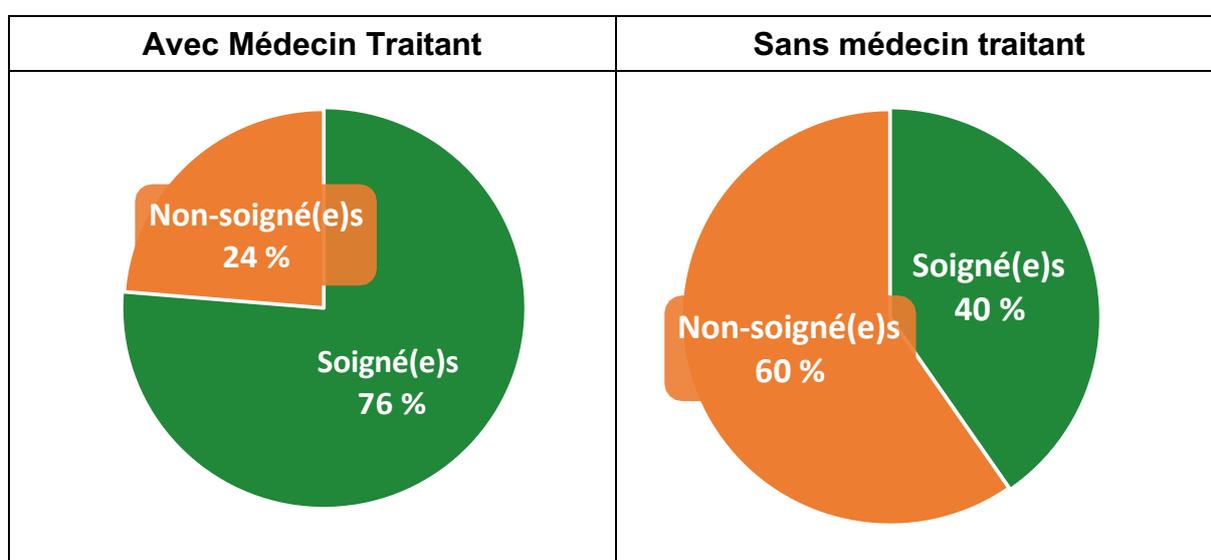


Taux de soin selon la possession d'un médecin traitant

Effectif concerné : 232 046 réponses

Les données montrent une corrélation claire entre la possession d'un médecin traitant et l'accès aux soins.

- 76 % des répondants **disposant d'un médecin traitant ont été soignés**, contre seulement 40 % chez ceux n'en ayant pas.
- Inversement, 24 % des personnes avec médecin traitant n'ont pas été soignées, contre 60 % parmi celles sans médecin traitant.



Profils des répondants non-soignés

Effectif concerné : 59 323 réponses

La répartition des répondants non-soignés selon le sexe, le handicap et l'âge met en évidence les résultats suivants :

Sexe	Handicap	Âge
Homme: 23% de non-soignés	Polyhandicap : 32% Handicap cognitif : 34% Autisme : 41%	11-18 ans : 32% Moins de 10 ans : 31% 19-45 ans : 31%
Femme: 27% de non-soignés		

Parcours de soin à l'hôpital

Effectif concerné : 64 620 réponses

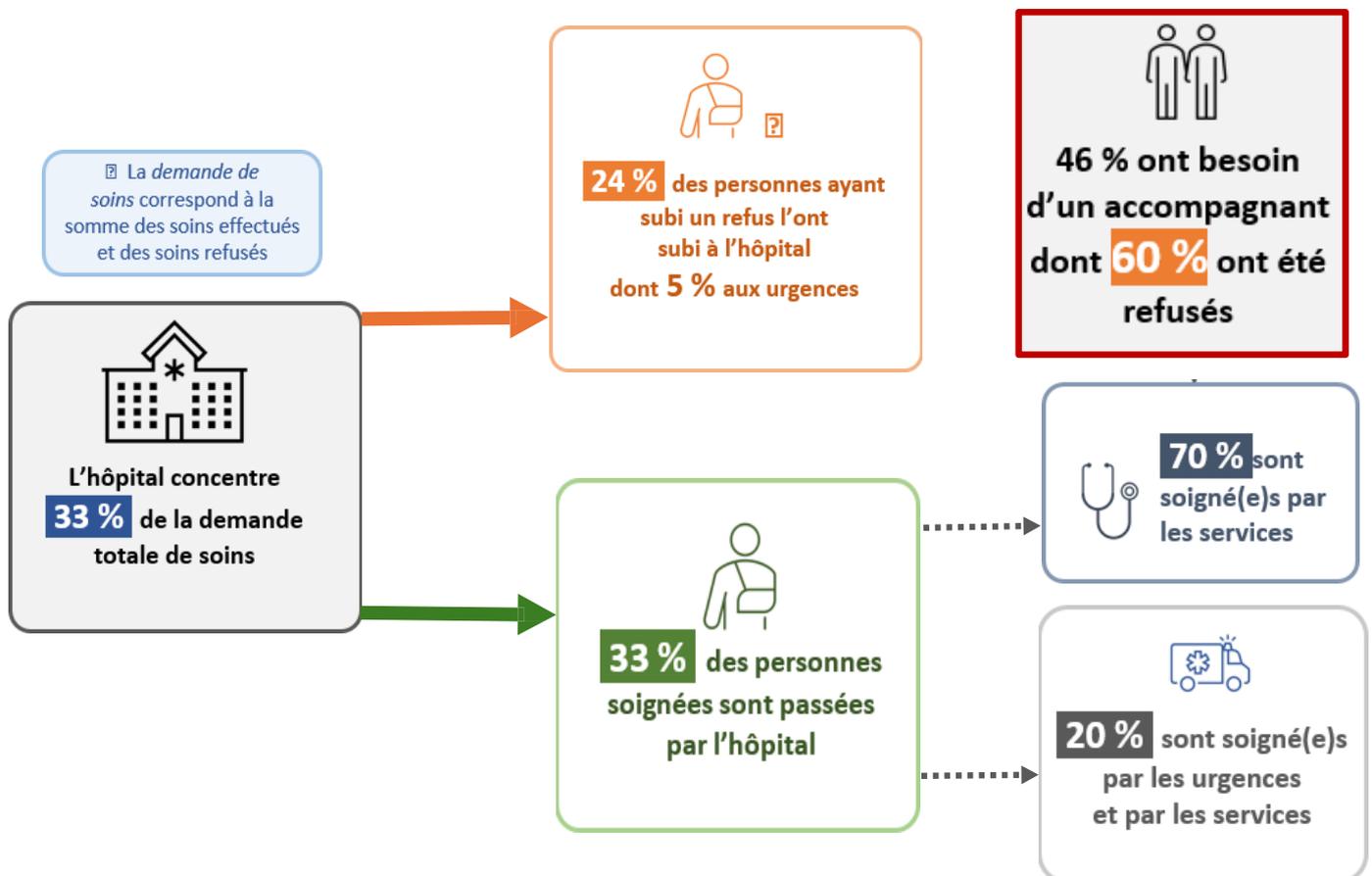
Parmi l'ensemble des lieux de soins, l'hôpital concentre 33 % de la demande, qu'il s'agisse de soins effectivement réalisés ou de refus.

- **24 %** des personnes ayant **subi un refus** de soin déclarent que celui-ci s'est produit à l'hôpital.
- **33 % des personnes soignées** ont été prises en charge dans un établissement hospitalier.

Parmi les individus ayant reçu des soins à l'hôpital :

- **70 %** ont été pris en charge par **les services hospitaliers**,
- **20 %** l'ont été à la fois par **les services et les urgences**.

Concernant l'accompagnement lors des soins, 46 % des répondants déclarent en avoir eu besoin. Parmi eux, 60 % se sont vu refuser cet accompagnement, soulignant une difficulté supplémentaire dans l'accès à la santé pour les personnes vivant avec handicap.

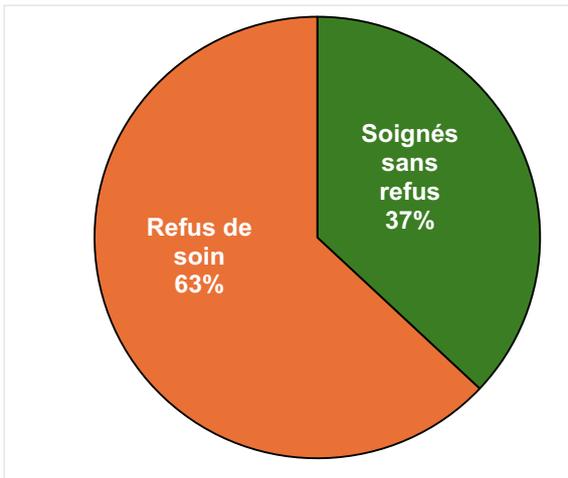


Soins et refus de soins des spécialistes

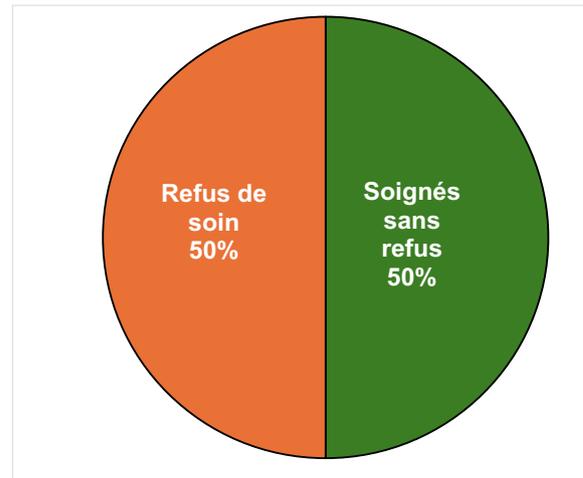
Effectif concerné : 60 999 réponses

Parmi les spécialités médicales, les analyses des réponses révèlent que les patients vivant avec de handicap subissent le plus de refus dans ses quatre spécialités :

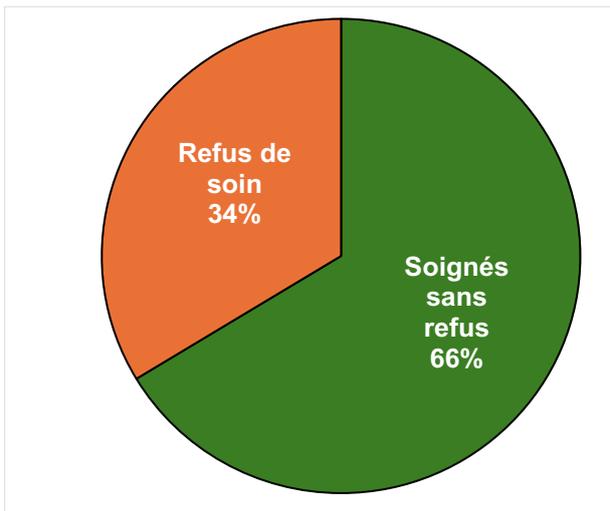
Dermatologie



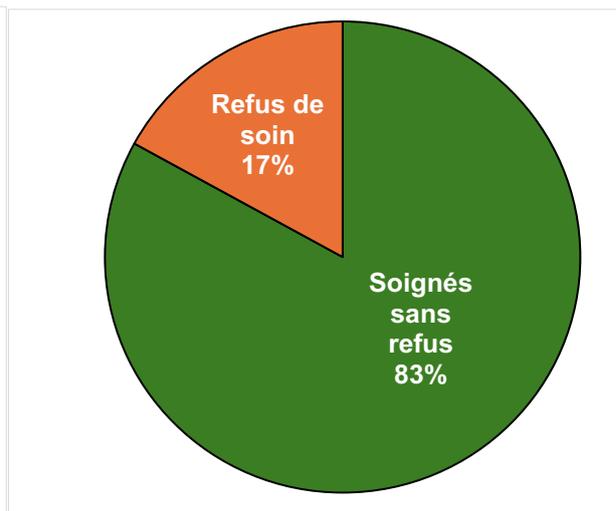
Odontologie



Gynécologie



Psychologie & Psychiatrie



Vous pouvez retrouver toutes nos analyses locales sur notre site internet : www.handifaction.fr



CONTACT

www.handidactique.org

contact@handidactique.org